

Première séance, mardi 7 juin 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

Sommaire: Ouverture. – Validation et Assermentation.
 – Communications. – Mandat MA4017.09 Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk/Hugo Raemy/Christian Marbach/François Roubaty/René Thomet (remplace Martin Tschopp, démissionnaire)/Ursula Krattinger/Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Raoul Girard (financement initial pour la création de places d'accueil extrascolaire); prise en considération. – Rapport N° 252 sur le postulat P2032.08 Raemy Hugo/Tschopp Martin – égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise; discussion. – Projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE); entrée en matière et première lecture. – Projet de décret N° 243 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé de Fribourg, sur le site des Arsenaux; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections judiciaires.

l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et qu'il n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider le mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. David Bonny.

– La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

b) Assermentation de M. David Bonny.

– Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. M. Bonny, vous venez d'être asserventé pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaitez beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, Jacques Crausaz, Markus Ith, Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen.

MM. Pascal Corminboeuf, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Es freut mich, die erste Sitzung der Junisession zu eröffnen und ich heisse Sie alle herzlich willkommen.

Communications

La Présidente.

1. Séance des clubs et groupements: je vous informe qu'une séance du club des questions familiales aura lieu jeudi à midi à la salle de séance du 2^e étage.

2. Naissance: au nom du Grand Conseil, je tiens à féliciter notre collègue Eric Menoud qui vient de découvrir les joies de la paternité. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur! (*Applaudissements!*)

3. Sortie du Grand Conseil: lors de la visite demain matin du Centre de formation professionnelle spécialisée (PROF-in) à Courtepin, de courts déplacements entre les bâtiments nous exposeront peut-être à quelques gouttes de pluie. Prévoyez des vêtements en conséquence!

4. Démission: comme vous avez pu le lire dans la presse, notre collègue Charles de Reyff a été nommé chef du Service public de l'emploi. Il nous a, par conséquent, transmis sa démission du Grand Conseil pour le 30 juin 2011. Son remplacement au sein de la Commission des finances et de gestion aura lieu à la session de septembre.

5. Liens d'intérêt: Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêt lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses

Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de député de M. David Bonny, en remplacement de M. Jean-Noël Gendre, démissionnaire.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M. David Bonny remplit les conditions d'éligibilité fixées par

liens d'intérêt mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Selon l'article 13 al. 2 de la loi sur l'information, tel est le cas des intérêts suivants: *a) les activités professionnelles; b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantionale ou intercommunale; d) les fonctions politiques exercées; e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt.*

6. Questionnaire: vous trouvez sur vos pupitres un questionnaire relatif à la communication institutionnelle du Parlement fribourgeois. M^{me} Currat, collaboratrice du Secrétariat général du Grand Conseil, suit une formation postgrade en communication et réalise actuellement un travail sur le développement de la communication du Grand Conseil. Je vous saurais donc gré de bien vouloir remplir ledit questionnaire d'ici à jeudi et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet auprès des huissiers. Les résultats obtenus vous seront transmis ultérieurement. De plus, si vous avez des questions à lui poser, n'hésitez pas à l'aborder directement. Merci de votre collaboration!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat MA4017.09 Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk/Hugo Raemy/Christian Marbach/François Roubaty/René Thomet (remplace Martin Tschopp, démissionnaire)/Ursula Krattinger/Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Raoul Girard (financement initial pour la création de places d'accueil extrascolaire)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare donc être vice-présidente de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant et être la maman de trois enfants dont les grands-parents vivent hors canton et qui a toujours fait appel à des structures d'accueil extrafamilial afin de pouvoir concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle.

Le mandat que nous traitons a été déposé le 8 octobre 2009 à un moment où l'introduction de la deuxième année d'école enfantine faisait sentir un grand besoin de places d'accueil extrascolaire. Notre demande était double. D'une part, nous demandions d'apporter un soutien financier unique à hauteur de 3000 francs à chaque place d'accueil extrascolaire créée entre le

début de l'année scolaire 2009 et le début de l'année scolaire 2013, donc pendant quatre ans. Cette demande du mandat a été intégrée dans le projet de loi que nous traiterons tout à l'heure.

Des fois, il est payant d'avoir de la patience et d'attendre l'occasion pour intégrer une demande dans des travaux en cours. Mais il faut le dire, le Conseil d'Etat a, contrairement à notre demande, diminué la période de contribution financière d'une année à trois ans. Nous allons revenir sur ce sujet dans le courant des débats sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

Die Antwort des Staatsrates kommt spät, aber das Warten hat sich gelohnt – zumindest teilweise: Der Staatsrat nimmt die Anregung einer befristeten Anschubfinanzierung für Plätze der ausserschulischen Betreuung auf und hat sie in den Gesetzesentwurf über die familiengänzenden Tagesbetreuungsstrukturen integriert. Das kann uns nur Recht sein, auch wenn die Anschubfinanzierung zeitlich auf drei Jahre gekürzt wurde. Hingegen sähen wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten es gerne, wenn auch retroaktiv, zu Beginn der Anschubfinanzierung, Gemeinden eine finanzielle Anerkennung für bereits geschaffene Plätze erhalten würden. Einige Gemeinden sind es, welche dem Grundsatz der kantonalen Verfassung zur Vereinbarkeit von Familie und Beruf nachgekommen sind, bevor der Staat sich nun damit befasst. Finanziell müsste eine rückwirkende Zahlung tragbar und vor allem müsste sie vertretbar sein.

Dans le mandat, nous demandons, d'autre part, d'apporter un soutien financier de 3000 francs pour chaque place créée avant le démarrage du programme d'incitation proprement dit et qui devrait, selon la proposition du Conseil d'Etat, débuter dès l'année scolaire 2011/2012. Pourquoi? Parce que nous estimons que les bons élèves ont des fois également droit à une récompense parce que les communes qui ont créé des structures d'accueil extrafamilial ont contribué et, en le faisant, à la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, bien avant l'Etat. Ces communes ont, d'une manière directe, favorisé l'économie.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat défend l'idée qu'un paiement rétroactif serait dépourvu de tout effet incitatif. Cela est vrai mais le paiement rétroactif honorerait les communes qui ont rempli les exigences de la Constitution cantonale bien avant que l'Etat les suive. A nous, chers Collègues, de décider parmi ces deux argumentations. C'est pourquoi le groupe socialiste accepte de séparer le présent mandat en deux parties, tel que proposé par le Conseil d'Etat, et il acceptera par la suite les deux parties. Cette manière de procéder reflètera mieux la volonté de notre parlement.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). En tant que membre du comité de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires, j'ai un intérêt dans ce dossier. Dans sa réponse aux auteurs du mandat, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de développer l'offre d'accueil extrascolaire dans le canton, nécessité devenue plus pressante suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Après moult études et rapports réalisés au cours de ces dernières années démontrant l'importance d'offrir un nombre suffisant de structures d'accueil extrascolaire, le canton de Fri-

¹ Déposé et développé le 18 octobre 2009, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, BGC p. 1316.